

COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du 28 mai 2025 (siège du District)

Procès-verbal N° 40

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : MME Anne-Cécile SIMOES, MM. Jean-Claude PIBOIN, Lionel ERAY, Guy MARTIN

Excusés : MM. Bernard MAY,

Monsieur Arnaud SAULZET, invité sur cette date, prend part aux échanges concernant la mise en place du nouveau calendrier 2025/2026.

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Concernant la programmation des rencontres en lever de rideau des matchs départementaux, les coups d'envoi des rencontres de niveau district en lever de rideau **se joueront à 12h30 au lieu de 13h00 pour les horaires d'été.**
- Planning de journée
En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.
- Correspondance
Toute correspondance émanant d'un club devra être rédigée par le biais de l'adresse mail officielle de ce dernier pour être prise en compte.
- Terrain impraticable
Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement figurant dans l'annuaire du District. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte. Aussi, lors de la phase aller, et afin de préserver la régularité sportive de la compétition, la commission demande aux clubs d'appliquer la procédure N°1 avec envoi de l'arrêté municipal le vendredi avant 16 heures au secrétariat du District, de manière à pouvoir inverser la rencontre.

1 – MODIFICATION AU CALENDRIER

Journée du 29 mai 2025

Coupe du Conseil Départemental

FC NEVERS 1 / FC DECIZE 1 – match n°52000.1

Accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au mercredi 28 mai à 19h30.

Accord de la Commission.

2 – FORFAITS

Départemental 4 poule B

MARZY 3 / VARZY 2 – match n°50841.2 du 25/05

Forfait déclaré de MARZY.

Amende 90€ (règlement page 153, forfait pendant les 3 dernières journées)

Critérium D4 à 8

E. MOUX BRASSY 2 / VARZY 3 – match n°51132.2 du 25/05

Forfait déclaré de E. MOUX BRASSY.

MOULINS 3 / E. MOUX BRASSY 2 – match n° 51120.2 du 01/06

Forfait déclaré de E. MOUX BRASSY.

S'agissant du 6^{ème} forfait, l'équipe E MOUX BRASSY est déclarée forfait général.

3 – DOSSIERS TRANSMIS

- Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs de la LBFC en date du 22/05/2025.

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission et applique un retrait d'1 point au club de ST SAULGE (D3B) pour la journée du 25/05/2025.

COMPETITIONS FEMININES

Pour faire suite à de très nombreuses demandes de report, la Commission décide qu'à partir du 3 mars 2025, toute demande sans motif valable (même accord entre les 2 clubs) sera refusée, pour le bon déroulement du critérium féminin.

1 – FINALE COUPE FEMININES BEAUTY SUCCESS

Finale fixée le 15 juin 2025 à CHALLUY à 15h30 :

Match n° 1 : COULANGES 1 / ESN 58 1

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 4 JUIN 2025 A 17H15

Le Président
Michel PINGUET

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. PINGUET', with a stylized flourish at the end.

La secrétaire
Anne-Cécile SIMOES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. SIMOES', with a long horizontal stroke extending to the right.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F./